

Les évêques de l'Illinois contraints de fermer leurs services d'adoption et de placement des mineurs

Author : Rédaction RC

Categories : [Americatho](#), [Enseignement catholique](#), [Episcopat](#), [Points non négociables](#), [Rapports Église/État ; Laïcité](#)

Date : 15 novembre 2011



Working to Reduce Poverty in America.

C'en est fini de l'activité des **Catholic Charities** de l'Illinois pour ce qui est du service des adoptions et de placement des mineurs en foyers d'accueil. L'équivalent du Pacs ayant été adopté par le législateur de l'État de l'Illinois, l'adoption et le placement de mineur chez des couples homosexuels ne peuvent plus être refusés en vertu du **Religious Freedom Protection and Civil Unions Act** voté cette année, sauf à perdre les aides financières accordées par l'État. Accepter une telle loi eut été enfreindre gravement les enseignements de l'Église. Les trois évêques de l'Illinois, NN.SS. **Thomas Paprocki** (diocèse de Springfield), **Edward K. Braxton** (diocèse de Belleville) et **R. Daniel Conlon** (diocèse de Joliet) n'ont pas eu d'autre solution que de fermer ces services si utiles des **Catholic Charities**, qui apportaient une aide immense depuis plus d'un siècle, et de licencier le personnel dévoué qui y travaillait. C'est une tragédie. Et ce n'est pas la dernière... Les évêques de l'Illinois ont fait ce que leur conscience leur dictait. Mais quel gâchis pour les enfants. Et quelle honte pour ce législateur inconscient.